

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Paris, le 17 mai 2024.

Comité Interministériel du Handicap du 16 mai 2024

Faut-il encore attendre de l'ambition de ce quinquennat présidentiel en matière de politiques publiques du handicap ?

Le Gouvernement semble très satisfait de son action. C'est le jeu. Nous sommes, pour notre part, beaucoup plus nuancés au point de se demander si la deuxième partie du quinquennat présidentiel porte encore une ambition en matière de politiques publiques du handicap.

Le Plan gouvernemental dit de création de « 50 000 nouvelles solutions », soit moins que les cinq dernières années, apparaît de plus en plus comme un plan de « bouts » de solutions. Il est difficile d'en identifier la traduction concrète dans les territoires avec des régions et des pathologies qui sont complètement reléguées. C'est le cas de la paralysie cérébrale dont on peine à identifier l'apport réel de ce plan. Il faut ainsi se battre pour « arracher » des développements de dispositifs de proximité dans des territoires départementaux qui sont de véritables déserts et où les listes d'attente sont interminables. Les choix et les orientations, au niveau régional, se font de plus dans la plus grande opacité. La transformation de l'offre est « grippée » par une crise des métiers qui n'en finit pas et qui permettra très difficilement de pourvoir aux besoins nouveaux. La dynamique de création des habitats inclusifs s'érode, quant à elle, en raison de l'effet conjugué d'insécurités juridiques et du manque de services domiciliaires aptes à répondre aux attentes et besoins des personnes en situation de handicap.

Nous saluons pour autant la création d'observatoires territoriaux des besoins même s'il convient d'attendre les conditions de leur mise en place avec, par exemple, la nécessité de disposer d'une vision exhaustive des besoins à 360°. Enfin et au-delà des 1,5 milliards mobilisés par l'Etat, que font les Conseils départementaux ? Nous faisons le constat qu'ils sont à nouveau aux abonnés absents !

Concernant l'école pour tous, plusieurs avancées sont à saluer même s'il demeure difficile à ce stade d'en mesurer la portée réelle : le rapprochement entre l'Education nationale et le médico-social, l'engagement d'un vrai plan de formation des équipes pédagogiques et des AESH pour permettre ENFIN un bond qualitatif avec une meilleure connaissance des pathologies, l'intégration des soins dans les établissements scolaires, ... La Fédération Paralysie Cérébrale France regrette toutefois l'empilement des dispositifs (PAS, EMAS, ...) qui deviennent illisibles pour les familles et le rôle exorbitant donné à l'Education nationale qui sera amenée à prescrire l'aide humaine dans le cadre des PAS, la plaçant de fait dans une position de juge et partie préjudiciable aux intérêts de l'enfant. Rappelons que de nombreuses familles vivent des relations difficiles avec l'Education nationale et les récentes déclarations malheureuses de la Ministre ou des organisations syndicales ne sont pas pour les rassurer. Nous sommes toujours dans l'attente des conditions de déploiement des 100 IME dans l'école.

Nous appelons, concernant la santé, le Gouvernement à accélérer la généralisation des dispositifs Handiconsult dans tous les départements et à s'assurer, concernant le remboursement de tous les fauteuils roulants, que l'engagement de M. le Président de la République soit respecté en veillant à ce que cette mesure ne se limite pas à quelques références.

Contact presse:

Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou nongestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

www.paralysiecerebralefrance.fr